

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT OU À UN RENSEIGNEMENT PERSONNEL

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME À QUI LA DEMANDE EST FAITE

Madame Karine Larose, greffière
Responsable de l'accès aux documents
Ville de Warwick
8, rue de l'Hôtel-de-Ville
Warwick (Québec) J0A 1M0

IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ

MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ

Consultation aux bureaux de l'organisme ☐

Envoi de copie du document par courriel ☐

Date

Signature

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Je soussignée, responsable de l'accès aux documents de la Ville de Warwick accuse réception de la présente demande d'accès à un document ou à un renseignement personnel.

Conformément à la loi, le _____ est la date la plus tardive à laquelle vous recevrez une réponse écrite à cette demande. Le délai de réponse fixé par la loi est de vingt (20) jours de calendrier. Exceptionnellement ce délai peut être prolongé de dix (10) jours dans un tel cas un avis de prolongation vous est donné par écrit. (Art. 47 de la Loi)

Les frais de photocopie et de transmission des documents s'élèvent à _____ \$ ou sont estimés à _____ \$.

Karine Larose, greffière
Responsable de l'accès à l'information

Date